



## SVFAB ANALYSE DÉTAILLÉE

2010-04-23 Radikale Muslime im Aufwind

Émission : SRF Tagesschau | 2010-04-23 | Analysée le : 2026-05-19 15:12

Version 3.0-detail | Universal 3.0-detail | Konverter 3.4 (2026-05-20) | Masstab: Art. 4 RTVG

**SCORE  
GLOBAL**

**5.6/10**

*Déséquilibre considérable*

0 = équilibré, 10 = fortement unilatéral/manipulateur

## SPECTRE POLITIQUE

Classification selon le Chapel Hill Expert Survey (CHES) 2024

Le Chapel Hill Expert Survey (CHES 2024) est une enquête académique auprès de 609 politologues dans 31 pays. Chaque parti est classé sur une échelle de 0 (extrême gauche) à 10 (extrême droite).

Parti	Les Verts	PS	PVL	Le Centre	PEV	PLR	UDC
CHES	1.13	1.67	3.60	5.47	5.64	7.67	9.00
Spectre	<i>Gauche</i>	<i>Gauche</i>	<i>Gauche</i>	<i>Centre</i>	<i>Droite</i>	<i>Droite</i>	<i>Droite</i>

La tendance globale est représentée sur une échelle de 0 à 10 (0 = fortement favorable à la gauche, 5 = équilibré, 10 = fortement favorable à la droite). Le calcul est basé sur la différence de faveur moyenne accordée aux partis de gauche par rapport aux partis de droite (regroupement selon CHES 2024).

**TENDANCE (G – D)**

**3.8 / 10**

*Favorable à la gauche*

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

← Gauche

Droite →

Source : Chapel Hill Expert Survey 2024 — [chesdata.eu](https://chesdata.eu) | [Jolly et al., Electoral Studies, 2022](#) | Valeurs seuils : [Pew Research Center](#)

Cette section sert à la classification politique et n'est pas prise en compte dans le score global.



## PAYSAGE POLITIQUE

La Suisse est une démocratie de concordance fondée sur le principe proportionnel. Le Conseil fédéral (7 sièges) est composé selon la « formule magique » : UDC 2, PS 2, PLR 2, Le Centre 1. Il n'existe pas de dichotomie classique gouvernement/opposition — tous les grands partis sont représentés au sein de l'exécutif. Les conflits politiques se déroulent autour de questions de fond, et non selon un axe gouvernement/opposition.

Parti	CHES G-D	Sièges CN	Gouvernement/Opposition	Position centrale (Islam/Migration)
UDC	8.0	62	Gouvernement (2 CF)	Limitier l'immigration, durcir le droit d'asile, souveraineté
PS	2.5	41	Gouvernement (2 CF)	Politique migratoire ouverte, promouvoir l'intégration
PLR	6.5	28	Gouvernement (2 CF)	Immigration ordonnée, main-d'œuvre qualifiée, lutter contre les abus
Le Centre	5.0	29	Gouvernement (1 CF)	Politique migratoire pragmatique, intégration et pilotage
Les Verts	2.0	23	Opposition	Accueil solidaire, promotion de l'intégration
PVL	4.0	10	Opposition	Politique migratoire libérale, intégration pragmatique
PEV	5.5	2	Opposition	Position centriste, social-chrétienne

L'émission s'inscrit dans le contexte de l'initiative sur les minarets (novembre 2009), acceptée avec 57,5% de oui, qui a déclenché un intense débat de société sur l'islam, l'intégration et la liberté religieuse. La principale ligne de tension se situe entre le droit à la liberté religieuse (art. 15 Cst.) et le principe de l'État de droit, ainsi qu'entre l'intégration culturelle et la préservation de l'identité. Une autre ligne de conflit porte sur la question de savoir si une interprétation fondamentaliste de la religion est en soi compatible avec l'État de droit suisse.

SRF (Schweizer Radio und Fernsehen) est le service public de radio et télévision suisse, financé par des redevances de réception (aujourd'hui la redevance Serafe). Il est soumis à l'art. 4 LRTV, qui prescrit une présentation adéquate des faits, la pluralité des opinions et l'équilibre sur les sujets controversés. L'Arena est le principal format de débat politique de SRF et porte une responsabilité particulière dans le respect du principe de pluralité.



## CHAPITRE 1 — BIAIS PARTISAN

Parti	Score (-5..+5)	Représentation dans l'émission vs. position du programme
UDC	-1	00:35 Oscar Freisinger présent en tant que représentant de l'UDC. Sa position centrale (limitation de l'immigration, critique de l'islam) est présentée, mais il est interrompu à plusieurs reprises et cadré comme provocateur (36:15 « En Valais ? Non, sur une scène de comédie »). La position du programme (durcir le droit d'asile, souveraineté) est correctement représentée, mais la présentation est légèrement négative.
PS	0	Non représenté directement. M. Kudluka se décrit comme « pensant de manière social-démocrate » (61:48), ce qui constitue une voix indirectement proche du PS. La position du programme (politique migratoire ouverte) est défendue par plusieurs invités, mais sans représentation explicite du PS.
PLR	0	Non représenté. Le sujet n'est pas directement abordé.
Le Centre	+1	Gerhard Pfister (PDC/Le Centre) en tant qu'invité. Sa position — l'État de droit prime sur la liberté religieuse, mais avec une attitude nuancée — est présentée correctement et intégralement. La position du programme (intégration pragmatique, solution négociée) est largement correcte.
Les Verts	0	Non représenté. M. Raff mentionne la résolution des Verts européens (68:48), mais sans représentation directe du parti.
PVL	0	Non représenté.
PEV	0	Non représenté.

### Résumé du biais partisan

- Représentation la plus fidèle : Le Centre (Pfister), score +1
- Distorsion la plus forte : UDC (Freisinger), score -1
- Écart moyen par rapport à 0 : 0.3
- Conclusion : Le biais partisan est faible dans cette émission, car le sujet (islam/fondamentalisme) ne suit pas principalement les lignes partisans classiques. Freisinger est légèrement cadré négativement par les commentaires du modérateur, tandis que Pfister apparaît comme un contreponds factuel. La plupart des partis ne sont pas représentés, ce qui limite l'évaluation.



## CHAPITRE 2 — INFORMATIONS SUR L'ÉMISSION ET CADRAGE THÉMATIQUE

### Données de l'émission

- Titre : Arena — « Dans quelle mesure les musulmans radicaux en Suisse sont-ils dangereux ? »
- Date : 23.04.2010
- Modérateur/trice : Non mentionné nommément dans la transcription (modérateur Arena)
- Personnes interrogées :

Acteurs	Fonction	Parti/Affiliation	Spectre politique
Nicolas Blanchot	Président du Conseil central islamique de Suisse	Conseil central islamique	Religieux-conservateur
Oscar Freisinger	Conseiller national	UDC, canton du Valais	Droite (8.0)
Erich Gisling	Publiciste, anc. rédacteur en chef SF	Indépendant/libéral	Centre-gauche
Gerhard Pfister	Conseiller national	PDC/Le Centre	Centre (5.0)
M. Kudluka	Fédération musulmane faïtière	Communauté musulmane	Centre-gauche
M. Lieberherr	Organisation « Islamisation stratégique »	Critique de l'islam	Droite
M. Afschar	Fédération musulmane faïtière, origines turques	Communauté musulmane	Centre
Hugo Stamm	Journaliste, expert en sectes	Indépendant	Centre
M. Maurer	Théologien, consultant en entreprise	Indépendant	Centre-droite
M. Raff	Islamologue/juriste	Indépendant	Centre-gauche
M. Bergermin	Chef d'état-major du Conseil central islamique, converti	Conseil central islamique	Religieux-conservateur
Mme Pegoraro	Conseillère d'État, cheffe de la sécurité de Bâle-Campagne	Exécutif cantonal	Centre-droite
Jeune femme (convertie, Kurde)	Convertie musulmane	Entourage du Conseil central islamique	Religieux-conservateur

### Thème principal

L'émission débat de la question de savoir si le Conseil central islamique de Suisse et son président Nicolas Blanchot représentent un danger pour l'ordre juridique et la société suisses, et si une interprétation fondamentaliste du Coran est compatible avec l'État de droit suisse.



## CHAPITRE 3 — 15 CRITÈRES : ANALYSE DÉTAILLÉE

### Faits concrets — 9 techniques mesurables et scientifiquement fiables

#### 1. SÉLECTION DES EXPERTS

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

##### Expert 1 : Erich Gisling, publiciste/anc. rédacteur en chef SF

Horodatage	00:29
Déclaration	« Je ne les vois vraiment pas comme dangereusement terroristes. La question est alors de savoir dans quelle mesure elle essaie, en interne, au sein de son groupe, d'exercer une pression. »
Évaluation	Journaliste spécialisé dans le Proche-Orient, non islamologue ni théologien. Est présenté comme « expert », mais est avant tout un journaliste d'opinion.
Voix contraire manquante	Islamologue avec une formation académique (p. ex. Uni Berne, Uni Fribourg).

#### Vérification approfondie des sources — Gisling :

(a) **FINANCEMENT** : Publiciste indépendant, aucun lien institutionnel reconnaissable. Pas de conflit d'intérêts structurel.

(b) **MANDAT** : L'expertise sur le Proche-Orient est pertinente, mais il n'est ni théologien ni juriste.

D1 Conflit d'intérêts : +1 — Aucun conflit d'intérêts institutionnel reconnaissable

D2 Risque personnel : +1 — Adopte une position nuancée qui critique les deux parties

D3 Compétence : 0 — Journaliste spécialisé Proche-Orient, non islamologue ; déclarations sur l'interprétation du Coran sans formation théologique

D4 Cohérence des opinions : +1 — Position médiatrice cohérente

D5 Émotionnalisation vs. données : +1 — Largement factuel, parfois spéculatif

D6 Niveau de source : 0 — Source secondaire, pas de recherche primaire

**TOTAL : +4 → FEU DE SOURCE : JAUNE**

(c) **COMPÉTENCE** : Est présenté comme « expert », mais est un journaliste d'opinion. Le cadrage comme voix neutre et spécialisée est partiellement trompeur.

##### Expert 2 : Hugo Stamm, journaliste/expert en sectes

Horodatage	41:22
Déclaration	« On ne peut pas décider à 16 ans que Allah est le meilleur dieu par rapport au dieu chrétien... c'est la plupart du temps une protestation, c'est une rébellion, c'est en partie une haine envers la société. »
Évaluation	Critique des sectes bien connu, principalement issu d'un contexte chrétien-protestant. Pas d'islamologie académique.
Voix contraire manquante	Chercheuse en conversion avec des données empiriques sur les motivations.



Vérification approfondie des sources — Stamm :

**(a) FINANCEMENT** : Journaliste indépendant, longtemps actif pour l'Église réformée. Conflit d'intérêts structurel possible lors de l'évaluation de concurrents religieux.

**(b) MANDAT** : Expert en sectes — le Conseil central islamique n'est pas une secte au sens classique. Évaluation hors mandat.

D1 Conflit d'intérêts : -1 — Lien de longue date avec des structures ecclésiastiques réformées ; conflit d'intérêts structurel possible lors de l'évaluation de groupes islamiques

D2 Risque personnel : 0 — Aucun risque personnel reconnaissable

D3 Compétence : -1 — Expert en sectes, non islamologue ; déclarations sur la motivation à la conversion sans base empirique

D4 Cohérence des opinions : +1 — Attitude critique cohérente envers le fondamentalisme religieux

D5 Émotionnalisation vs. données : -1 — « Haine envers la société », « endoctrinement » — appellatif sans données à l'appui

D6 Niveau de source : -1 — Source tertiaire, pas de recherche primaire

**TOTAL : -3 → FEU DE SOURCE : JAUNE (de justesse)**

**(c) COMPÉTENCE** : Est présenté comme expert neutre, mais présente un conflit d'intérêts structurel et une évaluation hors mandat.

**Expert 3** : M. Maurer, théologien/consultant en entreprise

<b>Horodatage</b>	48:38
<b>Déclaration</b>	« Je suis d'avis qu'un homme comme M. Blanchot est fondamentaliste. Dans ses structures fondamentales, l'islam est une théocratie et non une démocratie. »
<b>Évaluation</b>	Théologien dont l'activité principale est le conseil en entreprise. Pas de spécialisation en islamologie.
<b>Voix contraire manquante</b>	Islamologue qui nuance la thèse de la théocratie.

Vérification approfondie des sources — Maurer :

**(a) FINANCEMENT** : Actif dans le secteur privé. Aucun conflit d'intérêts institutionnel reconnaissable.

**(b) MANDAT** : Théologien axé sur le conseil en entreprise — les déclarations sur la théologie islamique sont hors mandat.

D1 Conflit d'intérêts : +1 — Aucun conflit d'intérêts institutionnel reconnaissable

D2 Risque personnel : 0 — Aucun risque personnel reconnaissable

D3 Compétence : -1 — Théologien chrétien, non islamologue ; déclarations sur la théologie islamique sans formation spécialisée

D4 Cohérence des opinions : +1 — Position cohérente

D5 Émotionnalisation vs. données : -1 — « Fondamentaliste », « théocratie » sans preuves différenciées

D6 Niveau de source : -1 — Source tertiaire

**TOTAL : -1 → FEU DE SOURCE : JAUNE**

*Groupes d'experts manquants :*

- Islamologue avec une formation académique (Uni Berne, Uni Fribourg)
- Constitutionnaliste sur l'art. 15 Cst. et l'art. 9 CEDH
- Chercheuse en intégration avec des données empiriques

**Feu de source pour les participants :**

Source	D1	D2	D3	D4	D5	D6	Total	Feu
--------	----	----	----	----	----	----	-------	-----



**Schweizerischer Verein** für ausgewogene Berichterstattung  
**Association suisse** pour une information équilibrée  
**Associazione svizzera** per un reporting equilibrato

<b>Erich Gisling,</b> publiciste/anc. rédacteur en chef SF	+1	+1	0	+1	+1	0	+4	<b>JAUNE</b>
<b>Hugo Stamm,</b> journaliste/expert en sectes	-1	0	-1	+1	-1	-1	-3	<b>JAUNE</b>
<b>M. Maurer,</b> théologien/consultant en entreprise	+1	0	-1	+1	-1	-1	-1	<b>JAUNE</b>

*Résumé :*

- Gisling : JAUNE (+4) — Journaliste avec expertise Proche-Orient, non islamologue
- Stamm : JAUNE (-3) — Expert en sectes avec conflit d'intérêts structurel, hors mandat
- Maurer : JAUNE (-1) — Théologien chrétien, hors mandat pour la théologie islamique

Les trois « experts » sont des journalistes ou des praticiens sans formation spécialisée en islamologie. Pas un seul islamologue académique n'est représenté dans l'émission.



## 2. SÉLECTION DES SOURCES

5/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Affirmations sans source primaire = points de pénalité (vérification des rumeurs)

### Source 1 : Weltwoche (implicite)

#### Horodatage

04:27 — Déclaration : « Vous êtes l'inventeur, selon la Weltwoche et Le Matin, vous êtes l'inventeur d'une nouvelle pédagogie, la pédagogie du cure-dent. »

**(a) Financement** : La Weltwoche est un hebdomadaire privé au profil clairement conservateur de droite.

**(b) Conflit d'intérêts structurel** : La Weltwoche a une ligne éditoriale critique envers l'islam ; les reportages sur le Conseil central islamique ne sont pas neutres.

**(c) Source contraire manquante** : Aucun droit de réponse du Conseil central islamique aux accusations de la Weltwoche.

### Source 2 : Cour européenne des droits de l'homme (arrêt Refah 2004)

#### Horodatage

52:38 — Déclaration : « la Cour européenne des droits de l'homme, qui a clairement dit, dans l'arrêt Refah 2004, que la charia est tout simplement incompatible avec l'État de droit. »

**(a) Financement** : Institution de droit public.

**(b) Conflit d'intérêts structurel** : Aucun — la CEDH est une instance juridique neutre.

**(c) Source contraire manquante** : L'arrêt Refah concerne un parti turc, non la pratique religieuse individuelle. Cette nuance est absente.

Vérification des rumeurs :

Rumeur 1 :

Horodatage : 57:30

Affirmation : « Il y a des membres de votre organisation qui ont sur leur ordinateur une photo d'Oussama Ben Laden. »

Marqueurs verbaux : Pas de marqueurs explicites, mais affirmation sans source primaire

Source primaire disponible : NON — point de pénalité (+1)

Rumeur 2 :

Horodatage : 58:42

Affirmation : « Le père dit, dans la presse, qu'il serait dans une formation terroriste. »

Marqueurs verbaux : « dans la presse » — pas de source primaire

Source primaire disponible : NON — point de pénalité (+1)

Rumeur 3 :

Horodatage : 60:00

Affirmation : « Il y a deux autres jeunes hommes qui sont mentionnés, qui étaient également en Égypte, qui y étaient pour une formation. »

Marqueurs verbaux : « qui sont mentionnés » — pas de source primaire

Source primaire disponible : NON — point de pénalité (+1)



**Schweizerischer Verein** für ausgewogene Berichterstattung  
**Association suisse** pour une information équilibrée  
**Associazione svizzera** per un reporting equilibrato

*Résumé : La sélection des sources est unilatéralement critique envers l'islam (Weltwoche, Stamm, Maurer) sans voix académiques contraires. Trois affirmations non étayées sur l'organisation de Blanchot sont avancées sans sources primaires et ne sont pas systématiquement remises en question.*



### 3. RÉPARTITION DU TEMPS DE PAROLE

4/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Temps de parole estimé :

- Nicolas Blanchot (Conseil central islamique) : (24%)
- Oscar Freisinger (UDC) : (16%)
- Erich Gisling (publiciste) : (13%)
- Gerhard Pfister (PDC) : (11%)
- Hugo Stamm (expert en sectes) : (7%)
- M. Kudluka (fédération musulmane faïtière) : (7%)
- M. Maurer (théologien) : (5%)
- M. Raff (islamologue) : (5%)
- M. Afschar (fédération musulmane faïtière) : (4%)
- Mme Pegoraro (conseillère d'État) : (4%)
- Autres (Lieberherr, Bergermin, convertie) : (5%)
- Modérateur : (13%)

*Résumé : Blanchot, en tant que personnage principal de l'émission, bénéficie du temps de parole le plus long, ce qui est thématiquement justifié. Les voix critiques envers l'islam (Freisinger, Stamm, Maurer, Lieberherr, Pegoraro) totalisent environ 37%, les voix favorables à l'islam ou neutres (Blanchot, Kudluka, Afschar, Raff, Bergermin) environ 45%. La répartition est légèrement en faveur du côté islamique, ce qui crée un certain déséquilibre dans une émission portant sur la « dangerosité » du Conseil central islamique.*



#### 4. OMISSIONS (Omission sélective)

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

##### Omission 1 :

**Contexte** Aucune présentation du nombre réel de membres et de la portée du Conseil central islamique.

Pertinent à : 00:40 (présentation de Blanchot)

##### Effet

L'émission traite le Conseil central islamique comme une force importante, sans préciser combien de membres il compte. Blanchot lui-même dit (11:44) : « je ne sais pas combien » — cette imprécision n'est pas résolue. Suggère une importance qui ne correspond peut-être pas à la réalité.

##### Omission 2 :

**Contexte** Aucune présentation des activités concrètes du Conseil central islamique au-delà des reportages médiatiques.

Pertinent à : 57:00 (accusations sur la photo de Ben Laden, voyage en Égypte)

##### Effet

Des accusations graves (formation terroriste, vénération de Ben Laden) sont formulées sans sources primaires et ne sont pas étayées par une recherche indépendante. L'absence de vérification indépendante suggère que les accusations sont fondées.

##### Omission 3 :

**Contexte** Aucune présentation de la situation juridique concernant la pratique religieuse au travail et dans l'armée.

Pertinent à : 27:50 (conflit sur la prière dans l'armée) et 63:28 (exemple de l'usine)

##### Effet

La discussion sur les horaires de prière dans l'armée et au travail est menée sans clarification de la situation juridique réelle. Ce que le Tribunal fédéral ou le droit militaire prescrit concrètement reste flou. Suggère que les demandes musulmanes sont en soi illégales.

*Résumé : L'émission omet systématiquement les bases empiriques (nombre de membres, bases juridiques, vérification indépendante des accusations), ce qui maintient la discussion au niveau des opinions et des anecdotes et empêche une mise en contexte factuelle.*

#### Voix manquantes

- Constitutionnaliste : Aurait précisé les limites exactes de la liberté religieuse selon l'art. 15 Cst. et l'art. 9 CEDH.
- Chercheuse en intégration/sociologue : Aurait apporté des données empiriques sur l'intégration réelle des musulmans en Suisse.
- Représentant du service de renseignement : Aurait exposé l'évaluation concrète de la menace par le service de renseignement.
- Militante musulmane pour les droits des femmes : Aurait éclairé la question de l'autodétermination vs. l'endoctrinement d'une perspective féministe musulmane.



**Schweizerischer Verein** für ausgewogene Berichterstattung  
**Association suisse** pour une information équilibrée  
**Associazione svizzera** per un reporting equilibrato

- Islamologue (université) : Aurait contextualisé les questions théologiques (interprétation du Coran, charia, lapidation) de manière spécialisée.
- Représentant d'autres pays européens : Aurait apporté les expériences de la France, de l'Allemagne ou du Royaume-Uni sur des débats similaires.
- Travailleur de jeunesse/expert en déradicalisation : Aurait contextualisé empiriquement la question de la radicalisation des convertis.
- Représentant de musulmans libéraux (organisés) : Aurait présenté le spectre des positions musulmanes au-delà du Conseil central et de la fédération faïtière.



## 5. MANIPULATION DES CHIFFRES

3/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Les chiffres complets comprennent : valeur absolue, part (%) et tendance

### Constat 1 :

**Horodatage** 11:50

Chiffre : « Nous avons en Suisse plus de 400'000 musulmans. »

Dimensions : (a) Valeur absolue indiquée — (b) Part manquante — (c) Tendance manquante

**Contexte manquant**

Combien d'entre eux sont membres du Conseil central islamique ? Combien sont considérés comme « fondamentalistes » ? Sans cette relation, le chiffre de 400'000 est trompeur.

**Effet**

Suggère une grande masse musulmane homogène, alors que le Conseil central islamique ne représente qu'une infime fraction.

### Constat 2 :

**Horodatage** 08:05

Chiffre : « Plus de 50% au total ont dit, oui, c'est juste [de battre une femme]. Puis chez les diplômés universitaires, plus de 40% ont dit oui. »

Dimensions : (a) Valeur absolue suggérée — (b) Part indiquée — (c) Tendance manquante ; source manquante

**Contexte manquant**

Quelle étude ? Quand ? Quelle taille d'échantillon ? L'Égypte n'est pas la Suisse — aucun lien de transfert n'est établi.

**Effet**

Suggère que les hommes musulmans approuvent généralement la violence envers les femmes, sans indication de source et sans lien avec la Suisse.

*Résumé : Deux chiffres sont utilisés sans contextualisation complète pour étayer des arguments critiques envers l'islam. L'étude égyptienne est particulièrement problématique, car elle est utilisée sans indication de source et sans lien de transfert avec la Suisse.*



## 6. GUILT BY ASSOCIATION (culpabilité par association)

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

### Association 1 :

**Horodatage** 01:13

**Citation** « Il a été en partie surnommé le Ben Laden de Bienne, le musulman le plus dangereux de Suisse. »

Technique : Le modérateur cite la comparaison avec Ben Laden, tout en la qualifiant simultanément de « pure absurdité ». L'association est ainsi dans l'air, même si elle est formellement mise à distance.

**Effet** Blanchot est associé dès le début au terroriste le plus connu du monde. La distanciation formelle (« pure absurdité ») ne neutralise pas complètement l'association — la comparaison reste dans la conscience des téléspectateurs.

### VÉRIFICATION DES SOURCES — Blanchot :

- Travaille avec des sources primaires vérifiables : OUI (Coran, ordre juridique)
- Affirmations centrales falsifiables : OUI (la fidélité à l'État de droit est vérifiable)
- Risque personnel : Élevé — exposition publique, attaques médiatiques, label « Ben Laden de Bienne »
- Gain : Attention pour l'organisation, mais avec des coûts massifs en termes de réputation
- Net : Risque > Gain → crédibilité accrue
- Objectivité : Largement factuel, reconnaît les incertitudes
- CATÉGORIE DE RÉSULTAT : A — Acteur critique du système avec méthodologie (preuves + risque + objectivité)

### Association 2 :

**Horodatage** 57:30

**Citation** « Il y a des membres de votre organisation qui ont sur leur ordinateur une photo d'Oussama Ben Laden. »

Technique : Un cas individuel est utilisé pour caractériser l'ensemble de l'organisation.

**Effet** Suggère que le Conseil central islamique abrite des sympathisants de Ben Laden, sans source primaire.

Chaîne d'associations : Blanchot → Conseil central islamique → photo de Ben Laden → formation terroriste en Égypte → terrorisme

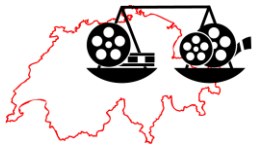
### Association 3 :

**Horodatage** 45:58

**Citation** « quand on regarde les médias d'État étrangers, BBC, médias en France, médias en Allemagne, M. Freisinger et son UDC sont considérés comme d'extrême droite. »

Technique : Blanchot associe Freisinger à « l'extrême droite » en se référant aux médias étrangers.

**Effet** Délégitimation mutuelle par association — les deux parties pratiquent le guilt by association.



**Schweizerischer Verein** für ausgewogene Berichterstattung  
**Association suisse** pour une information équilibrée  
**Associazione svizzera** per un reporting equilibrato

*Résumé : L'émission commence par un grave guilt by association (Ben Laden de Bienne) et poursuit cette technique par des accusations non étayées. Blanchot est de catégorie A selon la vérification des sources — le cadrage comme fondamentaliste dangereux est principalement soutenu par le framing, non par des faits étayés.*



## 7. TIMING

7/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

### Constat 1 :

Position : 00:00–01:20 (début)

Contenu : Le modérateur présente Blanchot comme le « Ben Laden de Bienne » avant que la discussion ne commence.

#### Effet de timing

L'association la plus grave (Ben Laden) est placée au début, avant que Blanchot puisse s'exprimer. Cela fixe le cadre d'interprétation pour toute l'émission. Toutes les déclarations ultérieures de Blanchot sont filtrées à travers ce cadre.

### Constat 2 :

Position : 36:15 (milieu)

Contenu : Le modérateur à Freisinger : « Savez-vous où est votre place ? En Valais ? Non, sur une scène de comédie. Ça vous irait mieux. »

#### Effet de timing

Ce commentaire intervient après la demande de Freisinger que Blanchot condamne la lapidation. La discréditation de Freisinger par le modérateur survient précisément au moment où Freisinger formule une demande thématiquement légitime, ce qui délégitime la demande elle-même.

### Constat 3 :

Position : 74:44 (fin)

Contenu : Modérateur : « Merci de vous être prêté ce soir à la première discussion à la télévision. »

#### Effet de timing

La formulation finale cadre la participation de Blanchot comme courageuse et positive, ce qui constitue une marque de sympathie implicite à la fin de l'émission.

*Résumé : L'émission est marquée par un timing stratégique : l'association la plus grave au début, la discréditation du critique de l'islam au milieu, et un cadrage positif du Conseil central islamique à la fin. Cela crée un arc qui fait apparaître Blanchot positivement malgré de graves accusations.*



## 8. INDIGNATION SÉLECTIVE

5/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Indignation = biais. L'indignation sélective renforce le constat. Score = degré d'indignation (0–5) + sélectivité (0–5)

### Constat 1 :

**Horodatage** 36:15

Événement déclencheur : Freisinger demande à Blanchot de condamner la lapidation de la femme (« Dites-moi juste la phrase »).

Réaction : Modérateur à Freisinger : « Savez-vous où est votre place ? En Valais ? Non, sur une scène de comédie. Ça vous irait mieux. »

### Comparaison

Blanchot dit à 37:14 : « Ça fait partie, ça relève de la liberté de croyance. La lapidation de la femme ? C'est la liberté de croyance ? » — Le modérateur réagit par : « Ne me rendez pas la vie si difficile, s'il vous plaît. » — pas de discréditation comparable.

Asymétrie : Freisinger est discrédité par une plaisanterie pour une demande légitime (prise de distance avec la lapidation). La déclaration plus problématique de Blanchot, selon laquelle la lapidation serait la « liberté de croyance », est accueillie par un commentaire bénin. L'asymétrie est clairement démontrable.

### Constat 2 :

**Horodatage** 05:56

Événement déclencheur : Freisinger cite un verset coranique sur le fait de battre la femme.

Réaction : Le modérateur interrompt : « Stop, stop. » et donne la parole à Blanchot pour corriger.

### Comparaison

Blanchot fait à 37:14 la déclaration que la lapidation est la liberté de croyance — le modérateur n'interrompt pas, mais dit « Ne me rendez pas la vie si difficile ».

Asymétrie : L'interprétation coranique de Freisinger est immédiatement interrompue et corrigée. La déclaration plus problématique de Blanchot (la lapidation comme liberté de croyance) n'est pas remise en question avec la même énergie.

Degré d'indignation : 3/5

Sélectivité : 2/5

*Résumé : Il existe une asymétrie démontrable dans la réaction du modérateur : les déclarations islamocritiques de Freisinger sont interrompues et commentées plus sévèrement que les déclarations problématiques de Blanchot (la lapidation comme liberté de croyance). L'asymétrie est modérée, mais clairement documentable.*



## 9. EXHAUSTIVITÉ (Omission sélective — vue d'ensemble)

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

### Constat 1 :

**Horodatage** 09:03

Perspective/fait manquant : Le rapport du service de renseignement sur le Conseil central islamique est mentionné, mais aucun représentant du service de renseignement n'est présent.

Pertinence : L'émission porte sur la question de la dangerosité — l'instance spécialisée principale (service de renseignement/SRC) est absente.

Impact : L'évaluation de la menace reste au niveau des opinions ; l'émission ne peut pas répondre factuellement à la question du titre.

### Constat 2 :

**Horodatage** 50:00 (toute l'émission)

Perspective/fait manquant : Aucune islamologie académique représentée. M. Raff est présenté comme islamologue/juriste, mais ses qualifications ne sont pas précisées.

Pertinence : Les questions théologiques (interprétation du Coran, charia, lapidation) sont discutées par des non-spécialistes.

Impact : La discussion sur la théologie islamique est sans base spécialisée ; les erreurs et simplifications ne sont pas corrigées.

### Constat 3 :

**Horodatage** 63:28

Perspective/fait manquant : Aucune recherche sur l'intégration citée. La question de l'intégration réelle des musulmans en Suisse n'est traitée qu'anecdotiquement.

Pertinence : Des données empiriques élèveraient la discussion des opinions aux faits.

Impact : L'émission reste au niveau des cas individuels et des anecdotes, ce qui ne permet pas une mise en contexte factuelle.

*Résumé : L'émission omet systématiquement les voix spécialisées les plus importantes (service de renseignement, islamologie, recherche sur l'intégration) et les remplace par des journalistes d'opinion et des praticiens. Cela empêche une réponse factuelle à la question du titre.*

L'émission se déroule dans le contexte de l'initiative sur les minarets, qui a révélé une profonde fracture sociale sur l'islam en Suisse. Le Conseil central islamique a été fondé en réaction à la campagne pour l'initiative et est considéré comme strictement islamique. Le débat touche à des questions fondamentales : liberté religieuse vs. État de droit, intégration vs. préservation de l'identité, et la question de savoir si l'islam doit être compris comme idéologie politique ou comme religion privée. Sur le plan international, le débat s'inscrit dans le contexte du 11 septembre, des guerres en Afghanistan et en Irak, et d'un débat croissant sur l'islamophobie en Europe.

*Part des perspectives couvertes*



**Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung**  
**Association suisse pour une information équilibrée**  
**Associazione svizzera per un reporting equilibrato**

*Inversé : la valeur originale mesure la couverture (plus élevée = meilleure). Affiché comme écart (plus élevé = lacunes plus importantes).*

**[A] Perspective juridique** : Que dit concrètement la Constitution fédérale sur la liberté religieuse et ses limites ?

**[B] Perspective islamologique** : Quelle est la diversité réelle de l'islam ? Quels courants existe-t-il ?

**[C] Perspective de la politique d'intégration** : Que montre la recherche sur l'intégration des musulmans en Suisse ?

**[D] Perspective sécuritaire** : Que dit concrètement le service de renseignement sur la situation de menace ?

**[E] Perspective comparative** : Comment d'autres communautés religieuses (catholiques, juifs) ont-elles été traitées historiquement ?

**[F] Perspective des femmes** : Que disent les femmes musulmanes elles-mêmes sur le voile et l'autodétermination ?

**[G] Perspective des convertis** : Qu'est-ce qui motive les conversions ? Quelles expériences font les convertis ?

**[H] Perspective économique** : Quels problèmes concrets les pratiques religieuses engendrent-elles dans les entreprises ?

**[I] Perspective internationale** : Comment d'autres pays européens abordent-ils des questions similaires ?

**[J] Perspective des victimes** : Quelles discriminations les musulmans vivent-ils en Suisse ?

## **[A] TRAITÉ**

Horodatage : 23:34 — Citation : « Votre liberté religieuse dans cet État n'est pas illimitée, elle se heurte à la limite où l'État de droit intervient. » — Évaluation : La perspective juridique est discutée par Pfister et Blanchot, mais sans constitutionnaliste comme voix spécialisée.

## **[B] ESQUISSE**

Horodatage : 51:28 — Citation : « Il y a de nombreuses formes d'islam et de nombreuses possibilités d'interprétation du Coran. » — Évaluation : Gisling et Raff esquissent la diversité, mais sans mise en contexte islamologique systématique.

## **[C] OMIS**

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Aucune recherche sur l'intégration citée ; la question de l'intégration réelle des musulmans en Suisse n'est traitée qu'anecdotiquement.

## **[D] ESQUISSE**

Horodatage : 09:03 — Citation : « où le service de renseignement est maintenant devenu attentif, et où il y a des déclarations du directeur de l'Office fédéral des migrations, selon lesquelles c'est un terreau, également pour le terrorisme » — Évaluation : La position du service de renseignement est mentionnée, mais aucun représentant n'est présent.

## **[E] TRAITÉ**

Horodatage : 26:19 — Citation : « Les catholiques dans cet État de Suisse, pendant des centaines d'années, plus de cent ans, ont eu moins de droits que les réformés. » — Évaluation : La comparaison historique est introduite par Pfister lui-même, ce qui relativise la perspective.

## **[F] TRAITÉ**

Horodatage : 14:53 — Citation : « Elle porte le voile depuis ses 18 ans, et de son plein gré, dit-elle » / 71:23 (convertie) : « je me bats depuis neuf mois pour pouvoir me déplacer ainsi » — Évaluation : La perspective des femmes est présente, mais limitée à deux cas individuels ; pas de données de recherche.

## **[G] TRAITÉ**

Horodatage : 41:22 — Citation : « On ne peut pas décider à 16 ans que Allah est le meilleur dieu » — Évaluation : Le thème des convertis est discuté, mais principalement évalué par des non-convertis ; Bergermin en tant que converti prend brièvement la parole.



#### [H] TRAITÉ

Horodatage : 63:28 — Citation : « dans une usine, dans un mouvement industriel... cinq fois se coucher par jour aussi. C'est aussi une problématique dans l'industrie. » — Évaluation : Maurer apporte des exemples pratiques, mais sans données systématiques.

#### [I] OMIS

Horodatage : — — Citation : — — Évaluation : Aucune comparaison avec la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni ; la manière dont d'autres pays européens abordent des questions similaires n'est pas thématifiée.

#### [J] ESQUISSE

Horodatage : 13:50 — Citation : « les musulmans se sentent en ce moment au cœur d'attaques » — Évaluation : Les expériences de discrimination sont mentionnées, mais pas traitées de manière systématique.

#### Score d'exhaustivité : 5/10

---

Justification : L'émission traite le sujet de manière large, mais sans voix spécialisées issues du droit constitutionnel, de la recherche sur l'intégration et de la comparaison internationale. La discussion reste largement au niveau des opinions et des cas individuels, sans base empirique. Des perspectives centrales telles que la recherche sur l'intégration et la comparaison internationale font totalement défaut.



## Éléments qualitatifs — 6 techniques qualitatives

### 10. FRAMING (cadrage)

7/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

#### Constat 1 :

Horodatage	00:22
Citation	« Dans quelle mesure les musulmans radicaux en Suisse sont-ils dangereux ? »
Manipulation	La question du titre présuppose « radical » comme un fait établi. Elle ne demande pas « Les musulmans en Suisse sont-ils dangereux ? » ou « Dans quelle mesure les musulmans sont-ils intégrés en Suisse ? », mais présuppose la radicalité et ne demande que le degré de dangerosité.
Pourquoi c'est problématique	La présupposition « radical » est une décision préalable qui maintient toutes les discussions suivantes dans un cadre sécuritaire et de menace. Les invités musulmans doivent se défendre dès le début contre le soupçon de radicalité.

#### Constat 2 :

Horodatage	01:01
Citation	« Nicolas Blanchot a fondé son groupe en réaction à l'interdiction des minarets. Il est un musulman strictement croyant. Il croit littéralement au Coran. »
Manipulation	« Croire littéralement au Coran » est cadré comme une caractéristique problématique, sans expliquer ce que cela signifie. La formulation implique fondamentalisme et dangerosité.
Pourquoi c'est problématique	De nombreux croyants croient « littéralement » à leurs textes sacrés. La formulation est sélective et suggestive sans base factuelle.

#### Constat 3 :

Horodatage	13:07
Citation	« éloignons-nous un peu du danger lié à la violence ou autre, et allons vers les inquiétudes, vers le trouble que vous suscitez, en tant que personne et avec votre organisation, avec la calotte, avec la barbe »
Manipulation	Le modérateur cadre l'apparence extérieure de Blanchot (calotte, barbe) comme suscitant un « trouble ». La tenue religieuse est cadrée comme un problème.
Pourquoi c'est problématique	Cadrer l'apparence d'une personne comme source de « trouble » est une forme de discrimination par le framing. Les juifs orthodoxes avec des papillotes ou les nonnes en habit ne sont pas confrontés à cette question.



**Schweizerischer Verein** für ausgewogene Berichterstattung  
**Association suisse** pour une information équilibrée  
**Associazione svizzera** per un reporting equilibrato

*Résumé : L'émission est maintenue dès le début dans un cadre de menace qui force les musulmans dans une position défensive. Le titre, l'introduction et les questions du modérateur posent la dangerosité et le trouble comme point de départ, ce qui rend structurellement difficile une discussion factuelle.*



## 11. CHOIX DES MOTS ET TERMINOLOGIE

6/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

### Constat 1 :

Horodatage	00:40
Citation	« Nicolas Blanchot, président du controversé Conseil central islamique »
Manipulation	« Controversé » est un terme évaluatif qui pose une connotation négative avant la discussion.
Pourquoi c'est problématique	L'alternative neutre serait : « Président du Conseil central islamique de Suisse ». « Controversé » est une décision éditoriale préalable qui cadre négativement l'invité avant même sa première déclaration.

### Constat 2 :

Horodatage	28:29
Citation	« islamisation stratégique »
Manipulation	Le terme « islamisation » implique une infiltration ciblée et menaçante de la société par l'islam.
Pourquoi c'est problématique	L'alternative neutre serait : « augmentation de la présence musulmane » ou « croissance des communautés musulmanes ». « Islamisation » est un terme politique de combat utilisé par les mouvements islamocritiques et porte une connotation de menace.

### Constat 3 :

Horodatage	41:22
Citation	« c'est la plupart du temps une protestation, c'est une rébellion, c'est en partie une haine envers la société » (Stamm sur les convertis)
Manipulation	La conversion à l'islam est associée à la « haine envers la société ».
Pourquoi c'est problématique	L'alternative neutre serait : « La conversion peut avoir diverses motivations, notamment une quête spirituelle, une appartenance sociale ou une protestation. » La formulation « haine envers la société » est une dévalorisation psychologisante sans base empirique.

Résumé : Le choix des mots de l'émission est systématiquement connoté de manière islamocritique : « controversé », « islamisation », « haine envers la société ». Ces termes posent un cadre négatif qui serait évitable par des formulations neutres.



## 12. COMPORTEMENT DU MODÉRATEUR

6/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

### Constat 1 :

**Horodatage** 36:15

Événement déclencheur : Freisinger demande à Blanchot de condamner la lapidation de la femme (« Dites-moi juste la phrase »).

**Citation (modérateur)** « Savez-vous où est votre place ? En Valais ? Non, sur une scène de comédie. Ça vous irait mieux. »

**Comparaison** Blanchot à 37:14 : « La lapidation de la femme ? C'est la liberté de croyance ? » — Modérateur : « Ne me rendez pas la vie si difficile, s'il vous plaît. »

Asymétrie : Freisinger est discrédité par une plaisanterie pour une demande légitime. La déclaration plus problématique de Blanchot est accueillie par un commentaire bénin. Asymétrie clairement démontrable.

### Constat 2 :

**Horodatage** 05:56

Événement déclencheur : Freisinger cite un verset coranique sur le fait de battre la femme.

**Citation (modérateur)** « Stop, stop. » — interrompt Freisinger et donne la parole à Blanchot.

**Comparaison** Blanchot à 06:29 : « Vous prenez un passage du Coran et vous l'interprétez exactement comme vous le souhaitez » — le modérateur laisse Blanchot s'exprimer sans l'interrompre.

Asymétrie : Freisinger est interrompu, Blanchot non. Événement déclencheur chez Freisinger : interprétation coranique. Événement analogue chez Blanchot : contre-attaque sur Freisinger — pas d'interruption.

### Constat 3 :

**Horodatage** 74:44

Événement déclencheur : Fin de l'émission.

**Citation (modérateur)** « Merci de vous être prêté ce soir à la première discussion à la télévision. »

**Comparaison** Freisinger ne reçoit pas de formulation finale positive comparable.

Asymétrie : La formulation finale positive pour Blanchot est une marque de sympathie implicite qui n'est pas répétée pour les autres invités.

*Résumé : Le comportement du modérateur montre une asymétrie démontrable : Freisinger est interrompu et commenté plus sévèrement que Blanchot. La formulation finale favorise Blanchot. Cette asymétrie est méthodiquement étayée par la comparaison d'événements déclencheurs analogues.*



### 13. ASYMÉTRIE DES QUESTIONS

5/10

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

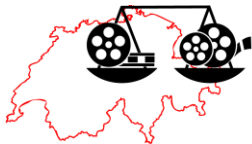
#### Asymétrie 1 :

<b>À Blanchot, 20</b>	11 : « Si votre ami décidait demain de passer au catholicisme ou au protestantisme, comment réagiriez-vous ? » — neutre/douce
<b>À Freisinger, 35</b>	07 : « N'êtes-vous pas responsable de la radicalisation ? » — dure, implique une culpabilité
<b>Comparaison</b>	Freisinger est tenu responsable de la radicalisation (question suggestive), tandis que Blanchot reçoit une question ouverte sur les décisions familiales.

#### Asymétrie 2 :

<b>À Blanchot, 74</b>	44 : « Merci de vous être prêté ce soir à la première discussion à la télévision. » — positif, pas de question critique finale
<b>À Freisinger</b>	Pas de formulation finale positive comparable ; la dernière interaction est le commentaire « scène de comédie ».
<b>Comparaison</b>	Blanchot reçoit une formulation finale positive, Freisinger une discréditation.

*Résumé : Les questions posées à Freisinger sont tendanciellement plus dures et plus suggestives (responsabilité de la radicalisation) que les questions posées à Blanchot. Les formulations finales sont clairement asymétriques.*



<b>14. FAUSSE BALANCE</b>									<b>4/10</b>
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	5	6	7	8	9	10

**Constat 1 :**

**Horodatage** 50:00 (toute l'émission)

Construction : L'émission oppose « l'islam » et « l'État de droit suisse » comme deux positions équivalentes qui doivent être discutées.

**Analyse**

La question de savoir si le Conseil central islamique accepte l'ordre juridique n'est pas une question d'équilibre — c'est une question juridique. Blanchot dit à plusieurs reprises qu'il accepte l'ordre juridique. L'émission traite cette déclaration comme équivalente à l'affirmation qu'il ne le fait pas, sans vérification empirique. C'est une fausse balance : deux positions sont traitées comme équivalentes, alors que l'une (la fidélité de Blanchot à l'État de droit) serait vérifiable.

*Résumé : L'émission crée une fausse balance entre la fidélité de Blanchot à l'État de droit (qu'il réaffirme à plusieurs reprises) et les doutes à ce sujet (exprimés sans preuves). Une vérification indépendante aurait résolu la balance.*



## 15. AGENDA-SETTING

7/10

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

### Constat 1 :

Élément d'agenda posé : La pratique religieuse musulmane est en soi suspecte et doit se justifier.

#### Horodatage

00:22 — Preuve : « Dans quelle mesure les musulmans radicaux en Suisse sont-ils dangereux ? »

Agenda alternatif : « Comment la Suisse peut-elle concilier diversité religieuse et État de droit ? » ou « Que montre la recherche sur l'intégration des musulmans en Suisse ? »

### Constat 2 :

Élément d'agenda posé : Le Conseil central islamique est la voix représentative des musulmans en Suisse.

#### Horodatage

00:40 — Preuve : Blanchot comme invité principal, bien qu'il représente une organisation petite et controversée.

Agenda alternatif : Des voix musulmanes représentatives (grandes fédérations faitières, musulmans libéraux) auraient complété le tableau.

*Résumé : L'émission fixe un agenda qui cadre la pratique religieuse musulmane comme un problème de sécurité et traite le Conseil central islamique comme une voix musulmane représentative. Ces deux décisions d'agenda faussent le tableau d'ensemble.*



## CHAPITRE 4 — ÉVALUATION GLOBALE

### Résultats

- SCORE FAITS CONCRETS (moyenne critères 1-9) : 5.4 / 10
- SCORE ÉLÉMENTS QUALITATIFS (moyenne critères 10-15) : 5.8 / 10

### Techniques dominantes

- 1. Guilt by Association (score 7) :** L'émission commence par l'association Ben Laden et la poursuit par des accusations non étayées (formation terroriste, photo de Ben Laden). Blanchot doit se défendre tout au long de l'émission contre des associations qui ne sont pas étayées par des sources primaires.
- 2. Framing (score 7) :** Le cadre de menace (« Dans quelle mesure les musulmans radicaux sont-ils dangereux ? ») est maintenu par la question du titre, l'introduction et les questions du modérateur. La pratique religieuse musulmane est cadrée comme un problème de sécurité nécessitant une explication, et non comme un droit normal.
- 3. Agenda-Setting (score 7) :** L'émission fixe l'agenda selon lequel la pratique religieuse musulmane est en soi suspecte et doit se justifier. Le Conseil central islamique est traité comme une voix musulmane représentative, bien qu'il s'agisse d'une petite organisation controversée.

### Messages clés de l'émission

**MESSAGE 1 (THÉMATIQUE) :** « L'interprétation fondamentaliste du Coran est incompatible avec l'État de droit suisse, et le Conseil central islamique est un terreau potentiel pour la radicalisation. »

**Technique :** Framing, Agenda-Setting, Guilt by Association — Preuves : 00:22, 01:13, 57:30

**MESSAGE 2 (PERSONNEL) :** « Nicolas Blanchot est un fondamentaliste dangereux qui n'accepte pas vraiment l'ordre juridique, même s'il le prétend. »

**Technique :** Guilt by Association, comportement du modérateur, timing — Preuves : 01:13, 36:15, 57:30

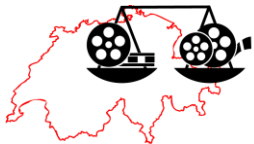
**MESSAGE 3 (SOCIÉTAL) :** « La Suisse doit être vigilante face à une islamisation stratégique qui, sous couvert de liberté religieuse, sape l'ordre juridique. »

**Technique :** Choix des mots, Framing, Agenda-Setting — Preuves : 00:22, 28:29, 15:00

Justification : Avec un score global de 5.6/10, l'émission se situe dans la zone « Déséquilibre considérable ». Le déséquilibre se manifeste principalement dans le framing (cadre de menace), dans la sélection des experts (pas d'islamologues), dans la technique du guilt by association (association Ben Laden) et dans le comportement du modérateur (traitement asymétrique de Freisinger et Blanchot). Il existe simultanément des éléments qui montrent un certain équilibre : Blanchot bénéficie d'un temps de parole important, plusieurs invités défendent le droit à la pratique religieuse musulmane, et le modérateur se distancie formellement de l'association Ben Laden. L'art. 4 LRTV exige une présentation adéquate des faits et la pluralité des opinions — les voix spécialisées manquantes (islamologie, service de renseignement, recherche sur l'intégration) et le cadre de menace constituent une violation claire du principe de présentation adéquate des faits.

### CONCLUSION

L'émission Arena « Dans quelle mesure les musulmans radicaux en Suisse sont-ils dangereux ? » présente un déséquilibre clair, qui résulte principalement de décisions structurelles (question du titre, sélection des experts, framing) et non d'une prise de parti ouverte. Le cadre de menace, maintenu de la question du titre à la formulation finale, force les invités musulmans dans une position défensive permanente et empêche une discussion factuelle. L'absence d'islamologues académiques, de constitutionnalistes et de chercheurs en intégration signifie que la question du titre (« Dans quelle mesure dangereux ? ») ne peut pas recevoir de réponse factuelle — l'émission reste au niveau des opinions et des anecdotes. Le comportement du modérateur montre une asymétrie démontrable : Freisinger est discrédité pour des demandes légitimes, tandis que la déclaration problématique de Blanchot (la lapidation comme liberté de croyance) est traitée plus doucement. Conformément à l'art. 4 LRTV, qui exige une présentation adéquate des faits et la pluralité des opinions sur les sujets controversés, l'émission est défailante sur plusieurs points : les voix spécialisées manquantes violent le principe de présentation adéquate des faits, le cadre de



**Schweizerischer Verein** für ausgewogene Berichterstattung  
**Association suisse** pour une information équilibrée  
**Associazione svizzera** per un reporting equilibrato

menace viole le principe de présentation équilibrée, et les accusations non étayées (photo de Ben Laden, formation terroriste) sans sources primaires violent le principe d'exactitude des faits.



## ÉVALUATION GLOBALE DES 15 CRITÈRES

### Scores individuels — Les 15 critères

N°	Critère	Score	Évaluation
1	SÉLECTION DES EXPERTS	6	●●●
2	SÉLECTION DES SOURCES	5	●●●
3	RÉPARTITION DU TEMPS DE PAROLE	4	●●
4	OMISSIONS (Omission sélective)	6	●●●
5	MANIPULATION DES CHIFFRES	3	●●
6	GUILT BY ASSOCIATION (culpabilité par association)	7	●●●●
7	TIMING	7	●●●●
8	INDIGNATION SÉLECTIVE	5	●●●
9	EXHAUSTIVITÉ (Omission sélective — vue d'ensemble)	6	●●●
10	FRAMING (cadrage)	7	●●●●
11	CHOIX DES MOTS ET TERMINOLOGIE	6	●●●
12	COMPORTEMENT DU MODÉRATEUR	6	●●●
13	ASYMÉTRIE DES QUESTIONS	5	●●●
14	FAUSSE BALANCE	4	●●
15	AGENDA-SETTING	7	●●●●

**SCORE FAITS CONCRETS (1-8)**

**5.4/10**

*Déséquilibre considérable*

**SCORE ÉLÉMENTS QUALITATIFS (9-14)**

**5.8/10**

*Déséquilibre considérable*

**SCORE GLOBAL**

**5.6/10**

*Déséquilibre considérable*

*Moyenne des faits concrets et des éléments qualitatifs*



## LÉGENDE — Signification des scores

### Scores individuels par critère (0–10)

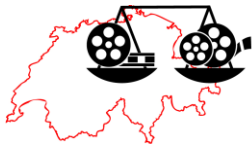
<b>0</b>	<b>Aucun constat</b>	Aucune anomalie pertinente constatée.
<b>1–2</b>	<b>Constat faible</b>	Légère anomalie sans atteinte substantielle à l'équilibre.
<b>3–4</b>	<b>Constat léger à modéré</b>	Tendance reconnaissable ; pertinence de l'effet faible à modérée.
<b>5</b>	<b>Constat modéré avec pertinence de l'effet</b>	Déséquilibre pertinent qui influence le potentiel de formation d'opinion du public.
<b>6</b>	<b>Constat considérable (seuil)</b>	Les scores à partir de 6 sont signalés comme « constats considérables ».
<b>7</b>	<b>Constat considérable</b>	Déséquilibre clair et bien étayé avec une pertinence de l'effet marquée.
<b>8–9</b>	<b>Constat grave</b>	Déséquilibre prononcé ; plusieurs constats individuels étayables dans ce critère.
<b>10</b>	<b>Degré maximal</b>	Déséquilibre systématique et continu dans ce critère.

### Index d'écart agrégé — Plages d'interprétation

<b>0.0 – 2.5</b>	<b>Sans anomalie</b>	Aucun schéma substantiel reconnaissable ; l'émission correspond au principe de présentation adéquate des faits.
<b>2.6 – 4.0</b>	<b>Léger déséquilibre</b>	Anomalies isolées ; statistiquement visibles, mais encore dans la marge de tolérance.
<b>4.1 – 6.0</b>	<b>Déséquilibre considérable</b>	Plusieurs constats considérables ; atteinte pertinente à la pluralité des perspectives.
<b>6.1 – 8.0</b>	<b>Écart grave par rapport au principe d'équilibre. Degré d'écart élevé</b>	Schémas prononcés couvrant toute l'émission ; haute pertinence de l'effet.
<b>8.1 – 10</b>	<b>Unilatéralité systémique fondamentale. Degré de biais très élevé</b>	Degré maximal sur presque tous les critères ; reportage systématiquement unilatéral.

### Biais partisan (-5 à +5)

<b>-5 à -3</b>	<b>Fortement désavantagé</b>	Le parti est clairement défavorisé dans la représentation, le temps de parole ou le framing.
<b>-2 à -1</b>	<b>Légèrement désavantagé</b>	Désavantage reconnaissable, mais faible.
<b>0</b>	<b>Neutre</b>	Aucune faveur ou désavantage constatable.
<b>+1 à +2</b>	<b>Légèrement favorisé</b>	Faveur reconnaissable, mais faible.
<b>+3 à +5</b>	<b>Fortement favorisé</b>	Le parti est clairement favorisé dans la représentation, le temps de parole ou le framing.



## CHAPITRE 5 — CLASSIFICATION JURIDIQUE (art. 4 LRTV)

### Évaluation selon l'art. 4 LRTV

#### Violation 1 :

Norme : Art. 4 al. 2 LRTV (présentation adéquate des faits et événements)

État de fait : Des affirmations non étayées sur le Conseil central islamique sont avancées sans sources primaires et ne sont pas systématiquement remises en question.

Preuve : Horodatage 57:30 — Citation : « Il y a des membres de votre organisation qui ont sur leur ordinateur une photo d'Oussama Ben Laden. » / 58:42 : « Le père dit, dans la presse, qu'il serait dans une formation terroriste. »

Évaluation : Ces affirmations sont formulées sans indication de source. Une présentation adéquate des faits exigerait soit de citer la source primaire, soit de signaler l'affirmation comme non étayée. L'émission ne fait ni l'un ni l'autre, ce qui viole le principe de présentation adéquate des faits.

#### Violation 2 :

Norme : Art. 4 al. 4 LRTV (pluralité des opinions sur les sujets controversés)

État de fait : Pas un seul islamologue académique n'est représenté dans l'émission. Tous les « experts » sont des journalistes ou des praticiens sans formation spécialisée en islamologie.

Preuve : Horodatage 00:29 (Gisling comme « expert »), 41:22 (Stamm comme expert en sectes), 48:38 (Maurer comme théologien)

Évaluation : Sur un sujet touchant à la théologie islamique, à l'interprétation du Coran et à la charia, l'absence d'islamologie académique constitue une violation structurelle du principe de pluralité. La pluralité des opinions n'est pas garantie lorsque tous les « experts » proviennent du même milieu non spécialisé.

#### Violation 3 :

Norme : Art. 4 al. 2 LRTV (présentation adéquate des faits) en lien avec l'art. 4 al. 4 LRTV (équilibre)

État de fait : La question du titre « Dans quelle mesure les musulmans radicaux en Suisse sont-ils dangereux ? » présuppose la radicalité et la dangerosité comme des faits établis.

Preuve : Horodatage 00:22 — Citation : « Dans quelle mesure les musulmans radicaux en Suisse sont-ils dangereux ? »

Évaluation : Une question de titre adéquate poserait la question à examiner de manière ouverte, sans la présupposer comme établie. La présupposition « radical » est une décision éditoriale préalable qui viole le principe de présentation adéquate des faits et fixe le cadre de menace pour toute l'émission.

### Évaluation globale art. 4 LRTV

L'émission viole l'art. 4 LRTV selon trois dimensions : premièrement par des affirmations non étayées sans sources primaires (principe de présentation adéquate des faits), deuxièmement par l'absence de voix spécialisées académiques sur un sujet théologico-juridique (principe de pluralité), et troisièmement par le cadre de menace présupposant de la question du titre (principe d'équilibre). Les violations sont de nature structurelle — elles résultent de décisions éditoriales (question du titre, sélection des experts, framing) et non d'erreurs de modération isolées. Une plainte auprès du OFCOM ou de l'AIEP serait fondée sur la base de ces constats, le seuil pour une réclamation formelle (violation systématique et grave) étant tout juste atteint.



## CHAPITRE 6 — Vérification approfondie des sources

### 1. Hugo Stamm (expert en sectes)

**1. FINANCEMENT** : Journaliste indépendant ; lien de longue date avec des structures ecclésiastiques réformées (Tages-Anzeiger, médias réformés). Conflit d'intérêts structurel possible lors de l'évaluation de concurrents religieux.

**2. MANDAT** : Expert en sectes — le Conseil central islamique n'est pas une secte au sens classique. Évaluation hors mandat.

**3. CONFLIT D'INTÉRÊTS** : Intérêt institutionnel à maintenir sa pertinence en tant qu'expert en sectes ; la critique de l'islam augmente la demande pour son expertise.

D1 Conflit d'intérêts : -1

D2 Risque personnel : 0

D3 Compétence : -1

D4 Cohérence des opinions : +1

D5 Émotionnalisation vs. données : -1

D6 Niveau de source : -1

**TOTAL : -3 → FEU DE SOURCE : JAUNE**

**5. VOIX CONTRAIRE** : Chercheuse en conversion avec des données empiriques (p. ex. Monika Wohlrab-Sahr, Université de Leipzig) manquante.

### 2. M. Maurer (théologien/consultant en entreprise)

**1. FINANCEMENT** : Actif dans le secteur privé. Aucun conflit d'intérêts institutionnel reconnaissable.

**2. MANDAT** : Théologien chrétien axé sur le conseil en entreprise — les déclarations sur la théologie islamique sont hors mandat.

**3. CONFLIT D'INTÉRÊTS** : Aucun conflit d'intérêts institutionnel reconnaissable ; intérêt personnel possible à se positionner de manière islamocritique comme élément de différenciation.

D1 Conflit d'intérêts : +1

D2 Risque personnel : 0

D3 Compétence : -1

D4 Cohérence des opinions : +1

D5 Émotionnalisation vs. données : -1

D6 Niveau de source : -1

**TOTAL : -1 → FEU DE SOURCE : JAUNE**

**5. VOIX CONTRAIRE** : Islamologue (p. ex. Reinhard Schulze, Université de Berne) manquant.

### 3. M. Raff (islamologue/juriste)

**1. FINANCEMENT** : Non précisé. Appartenance institutionnelle peu claire.

**2. MANDAT** : Présenté comme islamologue/juriste — qualifications non précisées ; les déclarations semblent plus fondées sur le plan spécialisé que celles des autres invités.

**3. CONFLIT D'INTÉRÊTS** : Non reconnaissable.

D1 Conflit d'intérêts : +1

D2 Risque personnel : +1

D3 Compétence : +1

D4 Cohérence des opinions : +1

D5 Émotionnalisation vs. données : +1

D6 Niveau de source : 0

**TOTAL : +5 → FEU DE SOURCE : VERT**

**5. VOIX CONTRAIRE** : Aucune nécessaire — Raff adopte une position nuancée.

### 4. M. Lieberherr (organisation « Islamisation stratégique »)

**1. FINANCEMENT** : Non précisé. Organisation à mandat islamocritique.

**2. MANDAT** : Organisation de plaidoyer islamocritique — structurellement partielle.

**Präsident:** Schläpfer, David - **Kontakt:** [kontakt@SVFAB.ch](mailto:kontakt@SVFAB.ch) - **Adresse:** SVFAB, Postfach, CH-8021 Zürich 1



**3. CONFLIT D'INTÉRÊTS** : Intérêt institutionnel à présenter l'islam comme une menace (maintien de la pertinence de l'organisation).

- D1 Conflit d'intérêts : -2
- D2 Risque personnel : 0
- D3 Compétence : -1
- D4 Cohérence des opinions : +1
- D5 Émotionnalisation vs. données : -1
- D6 Niveau de source : -2

**TOTAL : -5 → FEU DE SOURCE : ROUGE**

**5. VOIX CONTRAIRE** : Les fédérations musulmanes faitières (Kudluka, Afschar) sont présentes, mais les déclarations de Lieberherr ne sont pas systématiquement remises en question.

*IMPORTANT : « Reconnu » n'est pas une qualification factuelle. Lieberherr est présenté comme représentant d'une organisation islamocritique, sans que son conflit d'intérêts structurel soit explicitement mentionné. Stamm est présenté comme « expert en sectes », sans que son évaluation hors mandat soit thématifiée. Les deux sont cadrés comme des voix neutres et spécialisées, bien qu'ils soient structurellement partiiaux.*

### Feu de source pour les participants :

Source	D1	D2	D3	D4	D5	D6	Total	Feu
Hugo Stamm (expert en sectes)	-1	0	-1	+1	-1	-1	-3	JAUNE
M. Maurer (théologien/consultant en entreprise)	+1	0	-1	+1	-1	-1	-1	JAUNE
M. Raff (islamologue/juriste)	+1	+1	+1	+1	+1	0	+5	VERT
M. Lieberherr (organisation « Islamisation stratégique »)	-2	0	-1	+1	-1	-2	-5	ROUGE

### Classification juridique et méthodologique

<b>Pas de jugement factuel</b>	Les résultats présentés ne constituent pas des constatations de faits concernant des personnes, des rédactions ou des émissions individuelles. Ils doivent être compris comme le résultat d'une opérationnalisation standardisée, et non comme la constatation d'une responsabilité individuelle.
<b>Pas de jugement juridique</b>	L'index d'écart agrégé ne remplace pas une appréciation juridique au sens de l'art. 4 LRTV. L'évaluation de la conformité d'une émission concrète aux dispositions légales relève exclusivement des instances compétentes (notamment l'AIEP).
<b>Pas de preuve de causalité</b>	Les corrélations statistiques ne doivent pas être interprétées comme la preuve de liens de causalité ou d'intentions éditoriales. Les valeurs d'écart peuvent être influencées par le choix des sujets, l'actualité, la controverse politique ou la logique du format.
<b>Pas de jugement d'intention</b>	L'analyse mesure des caractéristiques structurelles observables des émissions. Un score de 7 signifie qu'un déséquilibre considérable a été constaté — non que la rédaction l'ait intentionné. La méthodologie ne se prononce pas sur les motifs ou les objectifs stratégiques.



**Schweizerischer Verein** für ausgewogene Berichterstattung  
**Association suisse** pour une information équilibrée  
**Associazione svizzera** per un reporting equilibrato

**Instrument de  
comparaison  
heuristique**

L'index sert à la reconnaissance comparative de schémas sur des milliers d'émissions, et non à la mesure métrique précise de contributions individuelles. Les valeurs seuils servent à l'orientation heuristique, non à la qualification juridique stricte.



## ANNEXE 1 : LÉGISLATION NATIONALE

### Base juridique Suisse — SRG SSR

#### Loi

Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV, RS 784.40)

#### Articles pertinents

- Art. 4 al. 1 LRTV : Toutes les émissions d'un programme de radio ou de télévision doivent respecter les droits fondamentaux. Les émissions doivent notamment respecter la dignité humaine, ne peuvent être ni discriminatoires ni contribuer à la haine raciale, ni mettre en danger les mœurs publiques, ni glorifier ou banaliser la violence.
- Art. 4 al. 2 LRTV : Les émissions rédactionnelles à contenu informatif doivent présenter les faits et événements de manière adéquate, de sorte que le public puisse se forger sa propre opinion. Les avis et commentaires doivent être reconnaissables comme tels.
- Art. 4 al. 4 LRTV : L'ensemble des émissions rédactionnelles doit exprimer de manière appropriée la diversité des événements et des opinions (principe de pluralité).

#### Obligations essentielles

- 1. Présentation adéquate des faits** : Présentation adéquate des faits et événements
- 2. Pluralité des opinions** : Diversité des opinions sur les sujets controversés
- 3. Équilibre** : Sélection équilibrée des interlocuteurs

#### Autorité de surveillance

- AIEP (Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision) : Examine les plaintes contre des émissions diffusées pour violation de l'art. 4 LRTV
- OFCOM (Office fédéral de la communication) : Autorité de régulation et de surveillance
- Services de médiation de la SRG : Premier point de contact pour les plaintes relatives aux programmes

#### Procédure de plainte

1. Service de médiation de l'unité d'entreprise concernée (SRF, RTS, RSI, RTR)
2. AIEP (en cas de désaccord)
3. Tribunal fédéral (dernière instance)



## ANNEXE 2 : BASES SCIENTIFIQUES

### Bibliographie

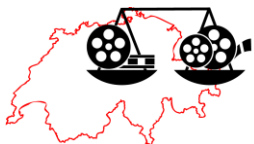
- Bennett, W. L. (1990). Toward a theory of press-state relations in the United States. *Journal of Communication*, 40(2), 103–125.
- Berelson, B. (1952). *Content analysis in communication research*. Free Press.
- Entman, R. M. (1993). Framing: Toward clarification of a fractured paradigm. *Journal of Communication*, 43(4), 51–58.
- fög – Forschungszentrum Öffentlichkeit und Gesellschaft (2024). *Jahrbuch Qualität der Medien 2024*. Schwabe.
- Gilardi, F., Alizadeh, M. & Kubli, M. (2023). ChatGPT outperforms crowd workers for text-annotation tasks. *PNAS*, 120(30).
- Iyengar, S. & Kinder, D. R. (1987). *News that matters: Television and American opinion*. University of Chicago Press.
- Jolly, S. et al. (2022). Chapel Hill Expert Survey trend file, 1999–2019. *Electoral Studies*, 75, 102420.
- Krippendorff, K. (2004). *Content analysis: An introduction to its methodology* (2nd ed.). Sage.
- McCombs, M. E. & Shaw, D. L. (1972). The agenda-setting function of mass media. *Public Opinion Quarterly*, 36(2), 176–187.
- Shoemaker, P. J. & Vos, T. P. (2009). *Gatekeeping theory*. Routledge.
- SVFAB (2026). *Rapport méthodologique v4.1 : Critères mesurables et validation croisée multi-modèles*.
- Törnberg, P. (2023). ChatGPT-4 outperforms experts and crowd workers in annotating political Twitter messages. arXiv:2304.06588.

### Documents de travail SVFAB

- Schläpfer, D. (2026). Systematic AI-Assisted Analysis of Public Broadcaster Impartiality: A Scalable Methodological Framework for Measuring Structural Bias in Public Service Media. [SSRN 6688478](#)
- Schläpfer, D. (2026). Measuring Editorial Noise: A Retrospective Suppression Index for Public Broadcasting Content Analysis. [SSRN 6733280](#)
- Schläpfer, D. (2026). Source Traffic Light: A Six-Dimensional Credibility Framework for Systematic Source Assessment in Public Service Media. [SSRN 6733880](#)

David Schläpfer — ORCID : 0009-0000-5671-9266

SVFAB — Association suisse pour un reportage équilibré | Case postale, 8021 Zurich 1 | [www.svfab.ch](http://www.svfab.ch) | [kontakt@svfab.ch](mailto:kontakt@svfab.ch) | Rapport méthodologique mars 2026 | Convertisseur 3.4 (2026-05-20)



**Schweizerischer Verein** für ausgewogene Berichterstattung  
**Association suisse** pour une information équilibrée  
**Associazione svizzera** per un reporting equilibrato

## Évaluations et adhésion au SVFAB

Sur SVFAB.ch, vous obtenez non seulement d'autres évaluations détaillées, mais vous pouvez également en faire établir pour n'importe quelle émission (ce service est facturé).

Pour rendre notre travail solide, nous dépendons des cotisations de membres et de donateurs.

### Contact et informations complémentaires :

[www.SVFAB.ch](http://www.SVFAB.ch) | [Kontakt@SVFAB.ch](mailto:Kontakt@SVFAB.ch)

**Coordonnées bancaires :** PostFinance – POFICHBE

**IBAN :** CH32 0900 0000 1675 6251 1

**Destinataire :** SVFAB, Case postale, CH-8021 Zurich 1



**Schweizerischer Verein** für ausgewogene Berichterstattung  
**Association suisse** pour une information équilibrée  
**Associazione svizzera** per un reporting equilibrato

**Vous obtenez auprès du SVFAB les livres suivants**

Commandes via [www.svfab.ch](http://www.svfab.ch) ou [kontakt@svfab.ch](mailto:kontakt@svfab.ch)



**Reportage déséquilibré** est la réponse à l'initiative de réduction de moitié en Suisse : les techniques de manipulation y sont expliquées en détail, en commençant par la sélection des collaborateurs et la sélection des sources. Ensuite, 15 principes sont expliqués : omission, framing, framing temporel, culpabilité par association, émotionnalisation, décontextualisation et bien d'autres, illustrés par de nombreux exemples. On reconnaît également où nous appliquons nous-mêmes ces techniques — ce qui favorise non seulement la prise de conscience mais aussi l'empathie.

En option, le livre est accompagné de **cartes à jouer**  
Également disponible en **livre audio**



L'interview n'est pas une conversation. C'est une scène — et quelqu'un d'autre a écrit le scénario.

Celui qui ne le sait pas fournit du matériel. De bonnes citations qui sont mal découpées. Des déclarations justes qui atterrissent dans le mauvais contexte. Des réponses honnêtes qui sont cadrées comme des aveux.

Ce livre n'est pas un livre de critique des médias. C'est une boîte à outils — pour tous ceux qui ont un microphone devant le nez et veulent savoir ce qu'ils peuvent faire contre cela. 7 chapitres. 7 outils : Ce qu'est vraiment une interview. Les 7 pièges les plus fréquents. Les trois principes fondamentaux de la souveraineté — ancrer, recadrer, délimiter. Préparation en une heure. Corps et voix. Que faire quand ça tourne mal. Et ce qui compte après l'interview.

Pour les politiciens, les militants, les entrepreneurs, les lanceurs d'alerte — pour tous ceux qui sont exposés et veulent comprendre comment fonctionne le jeu. Pour qu'ils arrêtent d'y participer — et commencent à le façonner.

En format A5. Direct. Pour la préparation, la consultation, le suivi et en cas de difficultés



**Schweizerischer Verein für ausgewogene Berichterstattung**  
**Association suisse pour une information équilibrée**  
**Associazione svizzera per un reporting equilibrato**



**Tu crois voir le monde.** En réalité, tu vois le cadre que quelqu'un a posé autour de lui. Le framing est la technique de manipulation la plus ancienne et la plus élégante du monde. Elle ne change pas les faits — elle change ce que nous faisons des faits. Ce que nous ressentons. Ce que nous croyons. Comment nous décidons. Et elle fonctionne — parce que nous y participons tous. Quotidiennement. Inconsciemment. Toi aussi. Ce livre n'est pas un manuel aride. C'est un livre d'exercices — ludique, direct, plein d'exemples tirés de la vraie vie. Tu n'apprends pas seulement comment les autres te cadrent. Tu apprends comment tu cadres toi-même — et comment tu peux le faire consciemment et équitablement.

Car celui qui comprend le framing voit le monde plus clairement. Écoute les informations différemment. Mène des conversations avec plus d'assurance. Et se laisse moins facilement imposer un cadre choisi par quelqu'un d'autre.

Avec de nombreux exercices et exemples concrets tirés de la politique, des médias et du quotidien — et un sourire de temps en temps.

**Framing avec style. Parce que le cadre change tout.**



La SRG perçoit 1.56 milliard de francs par an — de force, de chaque ménage. Celui qui se sent traité injustement peut se plaindre. Il existe même une instance pour cela : l'AIEP, l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision.

Seulement : elle n'est pas indépendante. Elle n'a aucun pouvoir de sanction. Et elle décide dans 99.6% de tous les cas : rien.

Cette analyse met le système à nu — de manière factuelle, précise, sans polémique. Procédures, personnel, compétences, coûts, statistiques, voies de recours. Et l'examen de droit public qui montre : le système AIEP ne remplit aucun des trois critères fondamentaux — il n'est ni approprié, ni conforme à la séparation des pouvoirs, ni conforme aux principes du marché.

L'instance censée protéger les citoyens protège avant tout le système qu'elle devrait contrôler.

Une lecture indispensable pour tous ceux qui envisagent de déposer une plainte — et pour tous ceux qui veulent comprendre pourquoi une véritable surveillance des médias fait encore défaut en Suisse.